

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 17 (1872)  
**Heft:** 9

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 9.

Lausanne, le 6 Mai 1872.

XVII<sup>e</sup> Année.

**SOMMAIRE.** — La position stratégique de la Suisse vis-à-vis des Etats voisins. Etude de géographie militaire, par le lieutenant-colonel Aloïs Ritter von Haymerle, officier d'état-major. (*Suite.*) — Rapport au Conseil d'Etat du canton de Fribourg sur l'intérenement de l'armée française de l'Est dans le canton. (*Suite.*) — Bibliographie: *Notions de tir*, par P. Gherzi, lieutenant-colonel d'infanterie; — *Télégraphie militaire*, par Th. Fix, capitaine d'état-major du génie français. — Nouvelles et chronique.

## LA POSITION STRATÉGIQUE DE LA SUISSE VIS-A-VIS DES ÉTATS VOISINS.

(Etude de géographie militaire.)

Par le lieutenant-colonel Aloïs Ritter von Haymerle, officier d'état-major.

(Traduit de la *Revue militaire autrichienne de Streffleur.*)

(*Suite.*)

### 2. LA FRONTIÈRE NORD ET LE FRONT STRATÉGIQUE CONTRE L'ALLEMAGNE.

La frontière entre la Suisse et l'Allemagne est en général formée par le lac de Constance et le Rhin, à l'exception de la ville badoise de Constance et des enclaves suisses de Stein, Schaffhouse, Eglisau et Bâle (1) situées sur la rive droite du Rhin. La théorie sur les lignes frontières apprend qu'un fleuve ne forme une bonne frontière stratégique que lorsqu'on en possède entièrement ou du moins en partie les deux rives, de telle sorte qu'on soit en état non seulement de se renseigner sur les circonstances de l'armée ennemie immédiatement avant l'explosion de la guerre, par ex. sur son état de préparation au combat, ses marches, ses points de concentration, etc., mais aussi, ce qui est de toute importance, de prendre l'initiative sans avoir d'abord à forcer le passage du fleuve que l'ennemi peut au premier moment couvrir d'une façon absolue.

Partant de cet axiôme, il faudrait admettre que la frontière entre la Suisse et l'Allemagne est extraordinairement favorable à la première, et que cet état de choses est encore augmenté par le détour subit du Rhin vers le sud près de Schaffhouse sur une longueur de 2 à 3 milles, pour reprendre ensuite sa direction première vers l'ouest. Il en résulte entr'autres qu'une partie de la ligne du Rhin forme un échelon pour une marche en arrière, et que la partie du Rhin près d'Eglisau, Waldshut, etc., peut être puissamment défendue indirectement, soit offensivement depuis la rive droite près de Schaffhouse.

Un examen plus attentif de la frontière sur la rive droite du Rhin montrera cependant que ces avantages ne sont pour la plupart qu'apparents, et que ceux qui ont déterminé les frontières actuelles de la Suisse ont réduit à bien peu de chose le profit que l'on pouvait retirer des enclaves suisses de la rive droite, en délimitant la frontière de façon à laisser tout l'avantage aux mains des Allemands. En effet la

(1) Ainsi que de la partie sud de l'Alsace réunie dernièrement à l'Allemagne.